SEMAINE DU 13 AU 19 MAI 2020 - 1,30 €
N°2400

# LA VIE ECONOMIQUE
DU SUD-OUEST

NOUVELLE-AQUITAINE

# DÉCROCHAGE HISTORIQUE

© Shutterstock

# NOUVELLE-AQUITAINE DÉCROCHAGE

**LE CONFINEMENT DÉBUTÉ LE 17 MARS A HEURTÉ DE PLEIN FOUET L'ÉCONOMIE. SI QUELQUES SECTEURS INDUSTRIELS NÉO-AQUITAINS ONT RÉUSSI À RÉSISTER, LES AUTRES, TOUT COMME LES SERVICES MARCHANDS ET LA CONSTRUCTION, ONT ÉTÉ À L'ARRÊT. LA TENDANCE POUR AVRIL EST RESTÉE À LA CONTRACTION. LE POINT PAR SECTEUR.**

Par Jennifer WUNSCH

RÉGIS **HAUMONT**
adjoint au directeur régional de la Banque de France, directeur délégué aux affaires régionales

© D.R.

On peut tenter de se rassurer en constatant que les chiffres de la conjoncture en Nouvelle-Aquitaine recueillis par la Banque de France concordent avec les données au niveau national. Néanmoins, le repli d'activité enregistré à partir du 17 mars, date de début du confinement, est historique. Et « la tendance pour le mois d'avril est toujours sur un repli, au niveau régional comme national, même si les chefs d'entreprises ont peu de visibilité sur le mois à venir », annonce Régis Haumont, adjoint au directeur régional de la Banque de France. En particulier en raison des incertitudes qui persistent sur les modalités du déconfinement.

## RÉORIENTATION DES PRODUCTIONS

Dans l'industrie, la production a chuté de façon brutale sur la deuxième quinzaine de mars en Nouvelle-Aquitaine, en particulier dans les secteurs de l'industrie aéronautique et spatiale (qui subit la paralysie de l'activité mondiale) et de l'automobile, ce qui a impacté tous leurs sous-traitants (fabrication de pièces métalliques, machines, équipements électriques et électroniques, matériel de transport). La filière bois quant à elle est à l'arrêt. Mais globalement, la contraction dans l'industrie

**« LES CARNETS DE COMMANDES RESTENT MOINS DÉGARNIS QU'APRÈS LA CRISE FINANCIÈRE DE 2008 »**

# HISTORIQUE

© Shutterstock

« LA REPRISE SERA PROGRESSIVE ET DÉPENDRA DE LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES, QUI, MÊME SI ELLES SONT SOUTENUES, CONNAISSENT DE GRAVES DIFFICULTÉS »

**IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA CRISE SANITAIRE AU NIVEAU NATIONAL SUR :**

L'industrie
**- 48 %**
Les services marchands
**- 37 %**
Construction
**- 75 %**

néo-aquitaine est moindre qu'au niveau national, grâce au maintien de plusieurs filières locales. La pharmacie, pour laquelle la demande européenne en produits de réanimation et médicaments s'est maintenue, voire renforcée, a été particulièrement préservée. L'industrie agroalimentaire, secteur prioritaire dans le contexte de la crise sanitaire, s'est quant à elle « adaptée pour répondre aux demandes des moyennes et grands surfaces », précise Régis Haumont, grâce à l'introduction de mesures sanitaires dans la production. La chimie a également résisté, avec une réorientation de la production vers les produits à usage médical : détergents et gels hydroalcooliques. Enfin, « la production de papier et carton se maintient aussi, du fait de l'accroissement de la demande d'emballages », explique Régis Haumont.

Pour tout le secteur industriel, « les carnets de commandes restent moins dégarnis qu'après la crise financière de 2008 », assure l'adjoint au directeur régional de la Banque de France. La reprise d'activité devrait être progressive en avril, freinée par la nécessité de mettre en place des mesures de sécurité, des mesures sanitaires et par l'incertitude sur la disponibilité du personnel. « Mais les stocks sont très bas, les stocks tampons ont été utilisés, en particulier dans les domaines qui se sont maintenus, il va donc falloir redémarrer l'outil de production afin de reproduire beaucoup, pour recréer ces stocks », prévient Régis Haumont, qui précise par ailleurs que la Banque de France n'a pas publié son baromètre du climat des affaires en mars, « car il s'est effondré », dans l'industrie comme dans les services marchands, où il est encore plus dégradé.

## TÉLÉTRAVAIL SALVATEUR

« On constate en effet une baisse significative de l'activité comme de la demande dans le secteur des services, avec de nombreux établissements qui ont dû brutalement fermer », rappelle Régis Haumont. Une atteinte qui est un peu plus forte pour les services marchands en Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau national. Restaurants, lieux d'hébergement, salons de coiffure, salles de spectacle vivant, mais aussi transport/entreposage, réparation automobile, logistique et intérim ont été touchés de plein fouet par une baisse, voire un arrêt de l'activité. Néanmoins, « sur certains marchés comme l'alimentaire ou le transport routier, le recours à l'intérim a persisté pour répondre aux besoins pendant la période », note Régis Haumont. Une baisse des effectifs, en raison de la mise en place du chômage partiel, est notable dans la plupart des secteurs, mais c'est l'hôtellerie qui est la plus touchée, et « d'éventuels licenciements étaient évoqués dès le mois d'avril », prévient le rapport de la Banque de France.

### IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA CRISE SUR L'INDUSTRIE RÉGIONALE (INDICE DE SOLDE D'OPINIONS) :

**Pharmacie : -3**
( -11 au niveau national )

**Agroalimentaire : -29**
( -33 au niveau national )

**Fabrication de pièces métalliques : -142**
( -143 au niveau national )

Le directeur régional de la Banque de France Denis Lauretou et Régis Haumont (à droite) avec leurs partenaires de la CCI Patrick Séguin et Laurent Putz, lors de la présentation de l'enquête de conjoncture annuelle, en février dernier, à Bordeaux.

©D.R

# « ON A DÉJÀ CONSTATÉ, AU NIVEAU NATIONAL, UN TRIPLEMENT DES INCIDENTS DE PAIEMENT ENTRE MI-MARS ET MI-AVRIL »

*A contrario*, « certaines filières des services ont bien tenu, car elles ont pu avoir recours au télétravail salvateur », indique Régis Haumont : les activités informatiques et services d'informations, ingénierie/architecture, les éditeurs de logiciels, ainsi que les cabinets comptables et activités juridiques. Le secteur des services marchands s'attend, au niveau régional comme national, à une nouvelle dégradation de l'activité en avril, mais moindre qu'en mars, en particulier dans les services d'ingénierie/architecture et les conseils juridiques, où la demande résiste, « même si de nombreux projets sont reportés par les clients, et les démarches commerciales réduites », constate Régis Haumont.

## DÉLAIS À REVOIR DANS LES BTP

Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, la production s'est totalement arrêtée en mars, selon l'enquête trimestrielle de la Banque de France, avec « au niveau national, des carnets de commande retombant au niveau de fin 2015 », qui constitue un creux historique pour la construction, alerte Régis Haumont. D'autre part, « les délais sont à revoir. Et si les marchés publics ne donnent pas lieu à des pénalités, un doute persiste concernant le privé », estime-t-il. Dans le secteur des travaux publics, l'activité s'était très bien maintenue au premier trimestre, malgré la période préélectorale. La reprise est attendue dès le déconfinement, mais « conditionnée à la mise en œuvre des mesures de sécurité suffisantes », prévient la Banque de France.

Dans le gros œuvre, les carnets de commandes étaient consistants avant la crise, et il pourrait y avoir une surcharge d'activité dès la reprise. Mais malgré la publication du « guide des préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités en période d'épidémie de coronavirus covid-19 » pour le secteur du bâtiment au début du mois d'avril, c'est l'incertitude qui prévaut quant à la reprise des chantiers. En effet, l'approvisionnement en matériel et la main d'œuvre devront être disponibles. Concernant les maisons individuelles, « les incertitudes des ménages sur la pérennité de l'emploi et la mise en place du chômage partiel font qu'il pourra y avoir des projets remis en cause ou retardés », prévient Régis Haumont. Dans le second œuvre, enfin, ce qui fonctionne est ce qui est relatif au dépannage.

## LE MÉDIATEUR DU CRÉDIT TRÈS SOLLICITÉ

Dans tous les secteurs analysés, le repli devrait donc se poursuivre en avril, en Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national. « La reprise sera progressive et dépendra de la pérennité des entreprises, qui, même si elles sont soutenues, connaissent de graves difficultés, avertit Régis Haumont. On peut s'attendre à ce que les défaillances augmentent. On a déjà constaté, au niveau national, un triplement des incidents de paiement entre mi-mars et mi-avril », admet-il. La médiation du crédit, créée lors de la crise de 2008 pour traiter les difficultés bancaires conjoncturelles (crédits, découverts…), et qui est aujourd'hui rattachée à la Banque de France, connaît « une resollicitation forte et vigoureuse en 2020. En 3 mois, on aura dépassé le niveau atteint en 2019 sur toute l'année », annonce Régis Haumont. Des données qui confirment la crise violente et durable dans laquelle est entrée l'économie française, « qui devrait connaître en 2020 une chute du PIB d'au moins 8 % », selon le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau (*Journal du Dimanche* du 18 avril).

## MÉTHODOLOGIE

Enquêtes mensuelles de conjoncture dans les secteurs de l'industrie et des services marchands, et enquête trimestrielle dans le Bâtiment et les Travaux Publics, réalisées par la Banque de France sur la Région Nouvelle-Aquitaine, présentant les soldes d'opinion de 900 chefs d'entreprises néo-aquitains, avec un taux de réponse de 90 %. Publication le 15 avril 2020.

# GRAND PÉRIGUEUX
# UN FONDS DE PRÊT TERRITORIAL

**APRÈS LES MESURES MISES EN ŒUVRE PAR LA RÉGION, L'AGGLOMÉRATION PÉRIGOURDINE LANCE À SON TOUR UN PROGRAMME D'URGENCE AVEC UN PLAN DE SOUTIEN AUX PETITES ENTREPRISES.**

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

© D.R.

La marque de fabrique, l'originalité de ce soutien économique local, est de proposer un fonds de prêts d'honneur à destination des entreprises de moins de 10 salariés, financé à la fois par l'agglomération et par les 43 communes du territoire, « au nom d'une certaine idée de la solidarité territoriale en cette période de crise exceptionnelle », précise Jacques Auzou, président du Grand Périgueux, qui ajoute : « Tout ceci aura un coût, mais nous devons être au rendez-vous de la reprise, et déjà préparer l'après ».

Le Grand Périgueux participera à hauteur de 2 euros par habitant au Fonds de prêts et de solidarités voulu par le Conseil régional et cofinancé par la Banque des territoires, ce qui représente une contribution de 220 000 euros pour soutenir les entreprises, prioritairement les TPE. De plus, l'agglomération va créer son propre Fonds de Prêt territorial pour répondre aux mêmes objectifs, avec les mêmes critères d'attribution que celui de la Région, mais strictement réservé aux entreprises locales : 300 000 euros seront mobilisés, auxquels les communes pourront apporter un complément à raison de 2 euros par habitant, afin de porter l'enveloppe à 500 000 euros. En complément du fonds régional, le Grand Périgueux proposera aux seules entreprises de son périmètre un Fonds de soutien d'urgence ayant vocation à agir sous forme de subventions, après instruction des services régionaux. 200 000 euros sont ici prévus.

## LE FONDS DE PRÊT TERRITORIAL EN PRATIQUE

Les dossiers d'attribution du Fonds régional de prêt et de solidarité et du Fond de prêt territorial sont à constituer auprès des plateformes Initiative Nouvelle Aquitaine et Initiative Périgord. Les subventions du Fonds de soutien d'urgence, d'action Cœur de Ville et de l'OCMR de la Vallée de l'Isle seront gérées directement par le Grand Périgueux et le Pays de la Vallée de l'Isle.

*Plus sur www.grandperigueux.fr*

### À TOUS LES ÉTAGES DE L'ACTIVITÉ LOCALE

Le soutien au commerce et à l'artisanat sera poursuivi dans le cadre de l'opération de revitalisation territoriale Cœur de Ville (Périgueux et Coulounieix-Chamiers), ainsi que de l'opération collective de modernisation et de revitalisation du Pays de l'Isle en Périgord. L'adhésion à l'Office de tourisme intercommunal sera gratuite en 2020 pour les hébergeurs et les restaurateurs. De plus, la fin de l'appel à projets dédié aux investissements touristiques publics et privés est reporté de six mois (repoussé à novembre).

En matière de fiscalité, deux hausses prévues en 2020 sont différées : sur le Versement Mobilité, pour la modernisation du réseau ferroviaire (de 1,15 à 1,25%) et sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, liée à la croissance de la fiscalité sur l'enfouissement (de 10,5% à 11%).
Pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, le Grand Périgueux prépare un plan exceptionnel de relance de 2 millions d'euros adapté au tissu local des TPE et PME : cette remise à niveau des équipements intercommunaux permettra de réaliser une cinquantaine d'opérations réparties entre les opérateurs du logement, de la voirie, des réseaux et canalisations. Enfin, le monde associatif peut compter sur la reconduction de subventions et contrats de partenariat aux niveaux de 2019 : à l'identique pour les associations sportives (saison 2019-2020, attribuée en 2020) et pour les événements culturels ayant eu lieu (au prorata des dépenses effectuées pour ceux annulés).

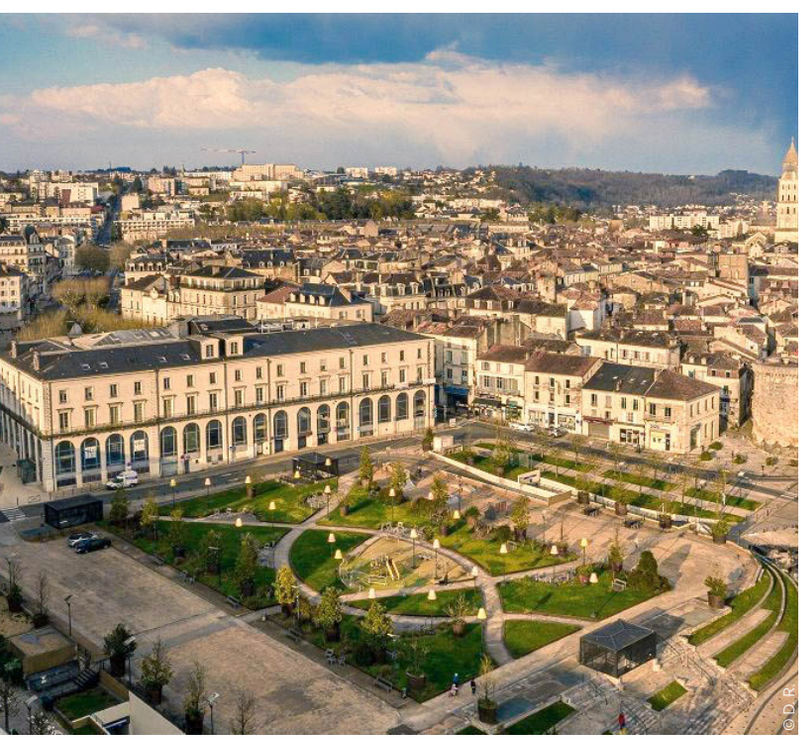
© D.R.

## REPRISE DU TRAVAIL EN SÉCURITÉ

À l'heure du déconfinement et de la reprise progressive d'activités, le Service de Santé au Travail poursuit sa mobilisation pour que cette crise sanitaire fasse le moins de victimes possibles dans le monde de l'entreprise. La structure a mis en place une hotline 05 53 45 45 00 pour ses adhérents et proposé des tutos (télétravail, conseils d'exercices physiques, alimentation), créé une cellule d'écoute dirigeants d'entreprises et salariés pour des entretiens psychologiques, sans oublier des flash Info et une page spéciale covid-19 actualisée sur le site Internet. L'enjeu de la reprise est essentiel pour le Service de Santé au Travail. Pour accompagner la relance d'activité professionnelle, la structure a conçu un document pour conseiller les chefs d'entreprise lors de cette échéance : ce guide répertorie les points importants pour protéger tous les intervenants, dans le respect des mesures sanitaires. Le Service de Santé au Travail a par ailleurs mis en ligne sur son site Internet des modules e-learning gratuits, pour se former aux risques professionnels. La période de télétravail ou de chômage partiel permet à ceux qui le souhaitaient de mettre à profit ce temps pour se former : il suffit de se connecter sur www.sist24.org (espace employeur et numéro d'adhérent) pour découvrir les 11 modules d'une quinzaine de minutes chacun, QCM pour obtenir une attestation de suivi de formation en fonction du résultat obtenu.

# AGRICULTURE RENDEZ-VOUS DIGITAL

**DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE, LE SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE SE RÉINVENTE ET PROPOSE LE PREMIER SALON 100% EN LIGNE, DU 18 AU 20 MAI, AVEC 10 DÉBATS INTERACTIFS.**

Par Nelly BETAILLE

Mesures de sécurité sanitaire obligent, le salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine et sa grande ferme ne s'installeront pas cette année comme prévu du 16 au 24 mai au parc des expositions de Bordeaux-Lac, dans le cadre de la foire internationale. Bien inspirés, les organisateurs se sont projetés, dès le début du confinement, sur un événement virtuel destiné à maintenir ce temps privilégié de communication avec le grand public. Ce sera donc « La semaine de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine » qui se déroulera exclusivement sur le Net, du 18 au 20 mai. Au programme, présenté le 6 mai dernier par Bruno Millet, commissaire général du salon : 10 grands débats à distance, en direct et interactifs*, sur notamment six thèmes de société grand public : prendre soin de la planète Terre, des animaux, du climat, bien manger en Nouvelle-Aquitaine, bien vivre ensemble ou encore l'avenir de l'agriculture après le Covid-19 ou comment concilier les attentes de la société sur la qualité de l'alimentation, la souveraineté alimentaire et une juste rémunération de l'agriculture.

## AU CŒUR DE CETTE ÉDITION DIGITALE INÉDITE : AGRIWEB.TV, LA TÉLÉ AGRICOLE RÉGIONALE

Au cœur du dispositif de cette édition digitale inédite pour laquelle les partenaires investissent 400 000 euros et attendent 100 000 visiteurs virtuels : agriweb.tv, la télé agricole régionale initiée lors de la précédente édition du salon. Les producteurs et éleveurs de la première région agricole de France l'ont déjà investie pour témoigner sur leur quotidien. « Il donnent une vraie couleur à notre agriculture et à sa réalité », souligne Dominique Graciet, président de la Chambre régionale d'Agriculture, ardent défenseur de cette offensive en matière de communication directe aux consommateurs. D'autant plus que la profession bénéficie d'un capital sympathie renouvelé à l'issue de la période de confinement. « Les agriculteurs ont su mettre en place les solutions pour approvisionner la population en créant des drives, en livrant, en ouvrant leur ferme, poursuit-il. Ils ont montré que, non, l'agriculture n'est pas un problème économique, environnemental, climatique d'aménagement du territoire. Le monde agricole est prêt à changer de modèle, mais il faut accompagner ce changement, comme c'est le cas au niveau régional avec le projet Néo Terra, mettre en lumière les agro-solutions pour préparer l'avenir et… sortir de l'agri-bashing », martèle-t-il.

© D. R.

DOMINIQUE **GRACIET**
président de la Chambre régionale d'Agriculutre

(*) Les internautes pourront poser leurs questions au cours des débats par SMS au 06 44 63 07 14.

© D.R.

## NOUVELLE-AQUITAINE
# PREMIÈRES MESURES DE SOUTIEN À LA FILIÈRE EAU

L'agence de l'eau Adour-Garonne a adopté le 22 avril deux premières mesures pour accompagner les acteurs de la filière impactés par la crise sanitaire. En écho à la circulaire du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Transition écologique du 2 avril sur l'interdiction d'épandage des boues lorsqu'elles ne font pas l'objet d'une hygiénisation préalable, l'agence mobilise une dotation exceptionnelle de 2 millions d'euros pour prendre en charge à un taux maximal de 50 % les surcoûts liés à la mise en œuvre de solutions de gestion exceptionnelle des boues par les collectivités ou leurs délégataires et les industriels concernés. Pour accélérer les paiements des bureaux d'études et travaux qui ont vu leur activité de 50 % depuis le début du confinement, elle a par ailleurs modifié les conditions de versement et des soldes d'aides.

## NOUVELLE-AQUITAINE
# LA RÉGION PROPOSE DES PRÊTS À TAUX ZÉRO AUX TPE

La Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des territoires, en partenariat avec les intercommunalités, lancent le prêt de solidarité et de proximité à taux zéro pour les commerçants, artisans, entreprises relevant d'une activité métiers d'art, services de proximité et les associations impactés par la crise du Covid-19 (fermetures administratives et pertes de chiffre d'affaires notamment). Destiné aux entreprises de 10 salariés ou moins et aux associations de moins de 50 salariés, dont le siège social est situé en Nouvelle-Aquitaine, ce prêt d'un montant de 5 000 euros à 15 000 euros, accordé sans garantie personnelle du dirigeant, est remboursable sur quatre ans, avec un différé de 12 mois maximum. Il sera versé à l'entreprise, en une seule fois, à compter de début mai.
**www.fondstpenouvelleaquitaine.fr**

© D.R.

## GIRONDE / LANDES
# EUROPLASMA MAINTIENT LE CAP

Le groupe lando-girondin Europlasma, spécialisé dans les technologies de dépollution utilisant la torche à plasma, en particulier pour la destruction des déchets de l'amiante, vient d'annoncer un chiffre d'affaires de 3,15 millions d'euros en 2019, en repli de 8,1 millions d'euros par rapport 2018. L'exercice a, en effet, été marqué par l'arrêt progressif des sites industriels. « Cette reconfiguration des unités de production a été accompagnée d'une réduction des dépenses courantes compte tenu de leur arrêt et d'une restructuration du bilan, notamment par le réaménagement de la dette financière à long terme. Grâce à la mise en place d'un financement obligataire, le groupe est en mesure de faire face aux investissements nécessaires à la poursuite de l'activité », assure la direction dans un communiqué. Le groupe, passé sous le giron du fonds d'investissement luxembourgeois Zigi Capital, en mai 2019, après une mise en redressement judiciaire, compte désormais se concentrer sur la vente de technologies et services associés sur le traitement des polluants. Il envisage un redémarrage d'Inertam, son usine de traitement de l'amiante à Morcenx dans le courant de l'été.

© D.R.

## NOUVELLE-AQUITAINE
# FILIÈRE SPORT : APPEL À PROJET INNOVATION

« L'innovation sera un des facteurs incontournables de la relance en sortie de crise Covid-19 », Eurosima et d'Outdoor sports valley en sont convaincues. Pour l'encourager, les deux associations des professionnels des actions sports et de l'outdoor renouvellent cette année leur appel à projet d'innovation. Doté de 5 000 euros, ce concours ouvert à tous les adhérents et futurs adhérents des deux clusters a pour objectif de valoriser un projet de développement produit/service, une création d'entreprise ou une diversification d'activités alliant innovation et/ou éco-conception au sein de la filière. Verdict le 1er octobre à l'occasion lors du Surf Summit à Seignosse.

**Dossier de candidature à envoyer par mail avant le 24 juillet 2020**
**www.eurosima.com**

## NOUVELLE-AQUITAINE
# APPEL À PROJET CULTURES CONNECTÉES 2020

« Inciter à la diffusion en ligne de créations artistiques et culturelles et atteindre de nouveaux publics », tels sont les principaux objectifs de l'appel à projet « Cultures connectées 2020 » que viennent de lancer la direction régionale des Affaires culturelles (Drac) et la Région Nouvelle-Aquitaine en direction des acteurs de la culture. Toutes les esthétiques sont concernées : théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue, arts plastiques et visuels, cinéma et audiovisuel, livre et lecture, patrimoine matériel et immatériel. Les projets devront s'inscrire dans les domaines de la création, avec des formes artistiques incorporant des expérimentations numériques (interactivité, projections, réalité virtuelle et augmentée...), ou de la médiation en mettant l'accent sur les projets innovants de transmission.

**Candidature avant lundi 10 août 2020 minuit**
**https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/culture/appel-projets-cultures-connectees-2020**

© D.R.

© D.R.

## LOT-ET-GARONNE
# L'ENGAGEMENT RSE EXEMPLAIRE DES VIGNERONS DE BUZET

En cette période inédite, parfois complexe, c'est l'occasion pour Les Vignerons de Buzet de s'interroger et de réfléchir sur leur coopérative, et sur la façon dont ils peuvent évoluer pour pérenniser leur activité dans un contexte économique, réglementaire, sociétal, technologique et environnemental en constante mutation. Les Vignerons de Buzet, pionniers de la transition agro-écologique dès 2005, se sont fixés pour mission de contribuer à l'intérêt commun. Cette coopérative farouchement indépendante a de quoi attester de l'authenticité et de la sincérité de son positionnement. Lors de son dernier audit « Engagés RSE » (Responsabilité Sociétale des Entreprises) Les Vignerons de Buzet ont été maintenus au plus haut niveau de l'échelle d'évaluation conçue par l'Afnor, le niveau « Exemplaire ». L'Afnor, organisme officiel et indépendant, mesure le degré d'engagement des organisations dans une démarche de long terme.

« C'est le score le plus élevé que j'ai attribué à une évaluation depuis que la norme ISO 26000 existe » a confié en commentaire l'auditrice indépendante à la coopérative Les Vignerons de Buzet. La coopérative a choisi dès 2010 le label « Engagés RSE » pour témoigner de son engagement irréversible dans un développement durable de leur production et vente de vins AOC Buzet. Quatre ans plus tard, en 2014, Les Vignerons de Buzet atteignaient le niveau « exemplaire », qu'ils renforcent sans relâche depuis.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.


# 24. DORDOGNE

## TESTA
**SASU au capital de 100 €**
**Siège social : 8 rue Désiré**
**Bonnet 24000 PÉRIGUEUX**

## CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à PÉRIGUEUX du 04/05/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : TESTA. Siège : 8 rue Désiré Bonnet 24000 PÉRIGUEUX. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 100 euros. Objet : l'acquisition et la détention de tous titres de participation ou de placement, parts et actions de toutes sociétés, la gestion de ces titres et valeurs mobilières, la gestion de ses filiales, la réalisation de toutes prestations administratives, informatiques, commerciales, financières et de direction générale au bénéfice des sociétés dont elle détient le contrôle ou la majorité des titres ou des droits de vote et plus généralement l'exécution de tous services requis par ces sociétés afin d'assurer leur administration, leur développement et leur animation, toutes opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à l'une des entreprises un pouvoir de contrôle effectif sur les autres. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Baptiste BOUYRAT, demeurant 8 rue Désiré Bonnet 24000 PÉRIGUEUX. La Société sera immatriculée au RCS de PÉRIGUEUX.

20VE01446

---

CODYPSO EXPERTISE COMPTABLE

**5 rue Junien Rabier 24100 Bergerac**
bergerac@codypso.fr

## NICOT (PERE ET FILS)
**Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 €**
**23 Chemin de la Balastière**
**24130 SAINT PIERRE D'EYRAUD**
**RCS BERGERAC**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er Mai 2020, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : NICOT (PERE ET FILS)

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Au capital de : 100 000 €.

Siège social : 23 Chemin de la Balastière 24130 SAINT PIERRE D'EYRAUD.

Objet : Aménagements de véhicules de loisirs ou autres, entretien, ventes de pièces et accessoires, location de véhicules de loisirs, achats et reventes de tous véhicules

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC.

Gérant : M. Jean-Charles NICOT, demeurant 23 Chemin de la Balastière 24130 SAINT PIERRE D'EYRAUD

Pour avis

20VE01455

---

A3C

**Société d'Expertise Comptable**
Andernos - Bordeaux - Cenon - Langon
www.a3caudit.com

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARQUAY du 24/04/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : **ANADOLU**

Siège social : La Tremolie 24620 MARQUAY

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Esra MERT et Monsieur Matthieu GAUTHIER, demeurant ensemble Lieudit La Trémolie 24620 Marquay sont nommés premiers gérants de la Société pour une durée illimitée.

Immatriculation de la société au RCS de BERGERAC.

20VE01457

---

BACCHI GUERIN EXPERTISE COMPTABLE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CREYSSE en date du 05/05/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DAVID FOUILLEUL,

Siège social : 19 route de combe noire, CREYSSE (Dordogne)

Objet : Charpente, couverture et zinguerie

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 5 000 euros

Gérance : David FOUILLEUL, demeurant 19 route de combe noire, CREYSSE (Dordogne),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BERGERAC,

20VE01471

---

Par acte SSP du 30/04/2020 il a été constitué la SAS, **BEYNEL PALOX**. Objet : conception, fabrication et commercialisation de Palox, de Caisses et de Palettes spéciales. Durée : 99 ans. Capital : 100 €. Siège : Le Bourg 24530 La Chapelle Faucher. Cession d'actions : soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : à chaque action est attaché un droit de vote, et la représentation aux décisions collectives. Président : PALOLDING II, SAS, Le Bourg 24530 La Chapelle Faucher, 830 026 530 RCS PERIGUEUX. La société sera immatriculée au RCS de PERIGUEUX.

20VE01460

---

Par acte authentique du 24/04/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **NELPOT** Objet social : Acquisition vente de toute société. Holding. Siège social : 6 route de Brive 24590 Salignac-Eyvigues. Capital : 500 € Durée : 99 ans. Président : Mme Pottier Nelly, demeurant 6 route de Brive 24590 Salignac-Eyvigues. Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit de vote et de participation aux AG. Clause d'agrément : Librement cessible entre associés. Immatriculation au RCS de Bergerac.

20VE01488

---

Notaires

**SELARL LASCAUX JURIS NOTAIRES**
Maîtres Fabrice RENAUD et Mai ESSER-RENAUD
1 Place de la Libération
24290 Montignac
Tél : 05 53 51 80 15
fabrice.renaud@notaires.fr

## FAGEH II
**société civile immobilière**
**capital 1000 € - Galminou**
**24290 MONTIGNAC**
**RCS PERIGUEUX**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me RENAUD notaire à MONTIGNAC le 7/05/2020, il a été constitué la Société suivante :

Dénomination sociale : FAGEH II

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Au capital de : 1000 €.

Siège social : Galminou - MONTIGNAC (24290)

Objet social : Acquisition - gestion - location de tous biens immobiliers

Gérance : M. HERVIEU Fabrice et Mme HERVIEU Gwenaelle demeurant Galminou - MONTIGNAC (24290).

Clause d'agrément : oui sauf entre associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

20VE01487

---

Par ASSP en date du 31/03/2020, il a été constitué une SASU dénommée : **PS DISTRIB** Siège social : LE LYS DE CRISTAL LE BOURG 24250 GROLEJAC Capital : 1 000 € Objet social : DISTRIBUTION DE LOGICIELS, SYSTEMES D'ANALYSE VIDEO, FORMATION UTILISATION LOGICIELS Président : M. SELSEK MATTHIEU demeurant CA L'ESCODA 4 - 5 2A 08800 - VILANOVA I LA GELTRU 08800 VILANOVA I LA GETRU Espagne élu pour une durée de 99 ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC.

20VE01288

---

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bertrand CIRON, Notaire à SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC, Le bourg, le 19 mars 2020, enregistré au SIE de PERIGUEUX le 27 avril 2020, dossier 2020 00013850, référence 2404P01 2020 N 00540, a été constituée une société civile immobilière dénommée **SCI MF.MM**, ayant son siège social à LA DOUZE (24330), place de la Gare - Aux Versannes, pour une durée de 99 années, au capital de 1 000€, constitué d'apports en numéraires, ayant pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Madame Marie-France GERARD, demeurant à SANILHAC (24) 18 rue Paul Toubet et Monsieur Thierry MAILLEY, demeurant à LA DOUZE (24) Peyssut Sud

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX Pour avis

Le notaire
20VE01464

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

**HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES**

Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudège - CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
SIRET 456 200 476 00038

Directeur de la publication : Guillaume **LALAU**
Responsable des opérations : Nicolas **THOMASSET**
Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET**
Direction artistique : David **PEYS**

Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëllie **SANZ**

Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE**
Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH**, Chantal **BOSSY**, Nelly **BETAILLE** & Suzanne **BOIREAU-TARTARAT**

Service Annonces légales : Marie-Carole **BANEY**

Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO**

Service abonnement : Catherine **DEPETRIS**

Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU**

Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Franck **DUPERIÉ** & Christine **SABOURIN**

Secretariat : Khedidja **OUIS** & Sandrine **CARCENAC**

**PUBLICITÉ**
Responsable commerciale : Hamida **BETRICHE**
Assistante commerciale : Charlotte **LAURENT**

Tél. 07 85 39 64 49

Dépôt légal à parution
Hebdomadaire - Parution le mercredi
Impression : **ROTIMPRES**

Commission paritaire n° 1022 I 182705

Prix unitaire : 1,30 €

Abonnement 1 an : 34 €

Membre RésoHebdoEco

**CABINET D'AVOCATS JOËLLE BORDY**
42 cours Georges Clemenceau
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.14.39.20 - Fax : 05.57.14.39.21
E-mail contact@cabinetbordy-avocats.com

## LACHAL BATIMENT
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 10 000 €**
**Siège social : 18 boulevard des Arènes 24000 PERIGUEUX**

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution le 06-05-2020 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LACHAL BATIMENT

Siège : 18 boulevard des arènes 24000 PERIGUEUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX

Capital : 10.000 €

Objet : travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment et d'électricité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Félix LACHAL, demeurant 18 boulevard des Arènes 24000 PERIGUEUX.

20VE01477

---

**FYBOTS GROUPE**, SAS au capital de 585 000 €. Siège social : 154 Avenue Joseph Kessel 78960 Voisins-le-Bretonneux 523416402 RCS VERSAILLES. Le 07/04/20, les associés ont décidé de transférer le siège social au 2 avenue du 8 Mai 1945 24310 Brantôme à compter du 01/12/19. Objet : La distribution de produits et fourniture de prestation de conseil et services auprès d'entreprises et particuliers en robotique domestique. Présidence : YOANN DEVULDER, 6 Rue des houx 78910 Tacoignières.Radiation au RCS de VERSAILLES. Inscription au RCS de PERIGUEUX.

20VE01484

---

## S.C.I. L'OLYMPE
**Société civile immobilière**
**au Capital de 132 660 Euros**
**Siège social : 288 route d'Angoulême 24000 Périgueux**
**RCS PERIGUEUX : 480 145 077**

Aux termes d'un procès-verbal l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mars 2020 il a été convenu d'étendre l'objet social de la société à : la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Et de modifier les articles des statuts en conséquence.

Mention sera faite au RCS PERIGUEUX

Pour avis, La gérance
20VE01448

---

**SCI EPSILON**, SCI au capital de 121 959,21 € Siège social : 7 Chemin des Sables 45110 GERMIGNY-DES-PRÉS RCS ORLÉANS 413 555 301. Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au LE SUQUET 24800 SAINT-MARTIN-DE-FRESSENGEAS à compter du 05/06/2020. Durée : 99 ans. Objet : propriété. Radiation au RCS de ORLÉANS et immatriculation au RCS de PÉRIGUEUX.

20VE01463

## AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-René LATOUR, Notaire à PERIGUEUX (24000) le 4 mai 2020, a été effectuée une augmentation du capital de la société **ALOHA**, société civile immobilière au capital initial de 1.000 €, siège à CUBJAC-AUVEZERE-VAL D'ANS (24640), lieudit Gratte Louve, La Boissière d'Ans, RCS PERIGUEUX 832 929 228. Modalités : par voie d'incorporation de comptes courants d'associés. Le capital a été augmenté de 153.500 € et 15.350 parts nouvelles ont été émise de 10 € chacune. Le nouveau capital est de : 154.500 €.

Pour avis, Le notaire

20VE01453

---

**D'ARCHI**, SARL au capital de 7 622,45 € Siège social : 7 CHEMIN DES SABLES 45110 GERMIGNY-DES-PRÉS RCS ORLÉANS 403 325 715. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au lieudit LE SUQUET 24800 SAINT-MARTIN-DE-FRESSENGEAS à compter du 05/06/2020. Gérance : F CHEHADE DANIELLE demeurant 7 Chemin des sables 45110 GERMIGNY-DES-PRÉS. Radiation au RCS de ORLÉANS et immatriculation au RCS de PÉRIGUEUX.

20VE01462

---

## RG GLOBAL PROPERTIES
**SARL au capital de 100 euros**
**Siège social : Le Vignal**
**24220 BEYNAC ET CAZENAC**
**877 535 617 RCS BERGERAC**

Aux termes d'une décision en date du 08.01.2020, l'associée unique a nommé :

- Mme Sian BURTON, demeurant 22 Firbank Road - Bournemouth BH9 1EL (ROYAUME UNI), en qualité de gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Andrew ALLEN, démissionnaire.

20VE01468

---

## CIMABO 24
**SCI au capital de 1 000 €**
**Siège social : 8 rue Macheret**
**77400 LAGNY SUR MARNE**
**809 193 279 RCS MEAUX**

L'AGE du 06/05/2020 a décidé de transférer le siège social au 4 rue Eugène Le Roy 24630 JUMILHAC LE GRAND à compter du 06/05/2020. La Société, constituée pour 99 années, a pour objet social : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles apportés à la société et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, le rachat de biens immobiliers familiaux, et un capital de 1 000 €. Radiation du RCS de MEAUX et immatriculation au RCS de PERIGUEUX.

20VE01475

---

## SCI BATTELIER
**Société civile immobilière au capital de 38.112 €**
**Siège : boulevard Gambetta**
**24300 NONTRON**
**388379489 RCS de PERIGUEUX**

Par décision de l'AGE du 02/05/2020, il a été décidé à compter du 07/06/2019 de:

- nommer Associé M. ROYOUX ROY Christian 25 rue nationale 86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN en remplacement de BATTELIER THIERRY démissionnaire.

Mention au RCS de PERIGUEUX
20VE01444

## SCEA DE LA MEYNARDIE
**Le Pouliquet**
**24460 AGONAC**
**SIRET 393 873 336 00027**
**R.C.S. PERIGUEUX**

Suivant Acte de Cession, en date du 01/04/2020, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de PERIGUEUX le 16 avril 2020, dossier numéro 00013044, référence 2404P01 2020 A 00757; les associés de la SCEA DE LA MEYNARDIE ont décidé :

- De la cession des 542 parts sociales détenues par Monsieur LOUBET Michel dans la société au bénéfice de Monsieur LOUBET Antonny ;

Ancienne mention : Les 1096 parts sociales de la SCEA DE LA MEYNARDIE sont détenues pour 554 d'entre elles par Monsieur LOUBET Jean Michel et pour les 542 autres par Monsieur LOUBET Michel.

Nouvelle mention : Les 1096 parts sociales de la SCEA sont désormais détenues par Monsieur LOUBET Jean Michel pour 554 d'entre elles et par Monsieur LOUBET Antonny pour les 542 autres.

- De la modification de la clé de répartition du résultat ;

Ancienne mention : Le résultat était attribué pour 50% à Monsieur LOUBET Michel et 50% à Monsieur LOUBET Jean Michel.

Nouvelle mention : Le résultat est désormais réparti pour 50 % à Monsieur LOUBET Jean Michel et 50% pour Monsieur LOUBET Antonny.

- Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis et mention, La gérance
20VE01473

---

**Les Berges de l'Isle, 189 avenue Foch**
BP 104, 33500 Libourne
05 57 51 70 53

## BERGERAC GPS
**Société civile de moyens en liquidation**
**au capital de 900 euros**
**Siège social : LE MAINE**
**24150 LALINDE**
**Siège de liquidation : 39 Route du Maine 24150 LALINDE**
**483 624 532 RCS BERGERAC**

L'Assemblée Générale réunie le 09 mars 2020 au 39 route du Maine 24150 LALINDE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean ROUGIER, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation rétroactivement au 31/12/2019.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

20VE01445

---

POUR TOUTES
VOS ANNONCES
LÉGALES
05 56 81 17 32

## L.T.B. MACONNERIE
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 18 000 Euros**
**Siège social : rue du Passadour**
**24320 LA TOUR BLANCHE-CERCLES**
**R.C.S. PERIGUEUX 828 066 407**

## AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 14 Mars 2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 Mars 2020 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Richard BRESSON, demeurant La Roche 24320 La Tour Blanche-Cercles, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Pour Avis, le Liquidateur

20VE01449

---

## CHENELIA
**SAS au capital de 27 000 €**
**Siège social : 11 rue Jaures**
**24160 EXCIDEUIL**
**833 968 761 RCS PERIGUEUX**

## DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 05/05/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 05/05/2020, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Hugo HOLL demeurant 24 rue Jean Jaures, 24160 EXCIDEUIL avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 11 rue Jean Jaures 24160 EXCIDEUIL adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

Mention en sera faite au RCS de PERIGUEUX.

20VE01480

---

## MANO'S
**SARL en liquidation au capital de 1 000 EUROS**
**Siège social :**
**10 PLACE DU FEU**
**24100 BERGERAC**
**(DORDOGNE)**
**532 063 278 RCS BERGERAC**

L'associée unique par une décision en date du 31 décembre 2019, après avoir entendu le rapport de Anne-MarieTARASCON, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BERGERAC.

Pour avis,la liquidatrice
20VE01474

**SCP Sandra OUDOT et Violaine POUSSOU**
Notaires associées
99 avenue de Selves
24200
SARLAT-LA-CANEDA

## CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Violaine POUSSOU le 10 avril 2020 enregistré au SPF ENREGISTREMENT de PERIGUEUX le 27 avril 2020 Dossier 2020 00013855 Réf. 2404P01 2020 N00541 :

Madame Laëtitia **DELBOS**, coiffeuse, demeurant à LA ROQUE-GAGEAC (24250) Saint Donat, née à SARLAT-LA-CANEDA (24200) le 13 juillet 1973.

A cédé à la Société dénommée **N HAIR COIFFURE**, Société par actions simplifiée dont le siège est à CASTELNAUD-LA-CHAPELLE (24250), Les Espores, inscrite au RCS de BERGERAC sous le numéro 881 114 045.

Le fonds artisanal de coiffure en salon sis à CASTELNAUD LA CHAPELLE, « Tournepique » pour lequel le vendeur est immatriculé au répertoire des métiers de la DORDOGNE, sous le numéro 438 091 118,

Entrée en jouissance fixée au jour de la signature.

PRIX 35.000 EUROS s'appliquant aux éléments incorporels pour 30.040 euros, au matériel pour 4.960 euros.

Oppositions : reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me POUSSOU.

Pour avis.

Me Violaine POUSSOU Notaire.
20VE01447

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-René LATOUR, Notaire à PERIGUEUX, CRPCEN 24001, le 24 avril 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens avec adjonction d'une société d'acquêts, par Gilles Michel **TRAMEAUX**, Pharmacien, né à PARIS (75014) le 2 juin 1960, et Sophie **OSMAN**, préparatrice en pharmacie, son épouse, née à PARIS (75012) le 02 octobre 1963, demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERS (24660) 59 rue Louis Blériot, mariés sous la communauté d'acquêts.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
20VE01458

M. **BURGOT Lucas** Morgan Kevin né le 23/05/1996 à PONTAULT-COMBAULT, (77), demeurant Lieu dit Ussel 24200 PROISSANS agissant en qualité de représentant légal des mineurs **Wendy BURGOT** né le 23/05/2019 à Brive-la-gaillarde (19), et **Willow BURGOT** né le 23/05/2019 à Brive-la-Gaillarde (19), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de ces mineurs celui de **OLIVEIRA DA COSTA**.
20VE01469

**Me Florence ROMAIN**
Notaire à 24480
LE BUISSON DE CADOUIN

## DEPOT DE TESTAMENT

En l'absence d'héritiers réservataires

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe du 26 novembre 2014 et aux termes d'un codicille en date du 9 juin 2015, Madame Jacqueline Marie Josèphe de **MAULEON NARBONNE de NEBIAS**, née à ARLES, le 19 mars 1931, demeurant à SAINT GERMAIN DE BELVES (24170), lieudit Lolivarie, divorcée de Monsieur Hugues Fernand Henri de CHABANNES la PALICE, décédée à SARLAT LA CANEDA, le 20 février 2020, a institué un légataire universel. Le testament et le codicille ont été déposés au rang des minutes de Me Florence ROMAIN Notaire à LE BUISSON DE CADOUIN, suivant procès-verbal en date du 5 mai 2020, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de BERGERAC.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Florence ROMAIN, Notaire à LE BUISSON DE CADOUIN, Notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de BERGERAC de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis, Me ROMAIN
20VE01465

# TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PÉRIGUEUX

Par jugement en date du 4 mai 2020, le Tribunal judiciaire de Périgueux a ouvert un procédure de sauvegarde à l'égard de : **La S. C. I. PAULIN**, ayant son siège 12 avenue Jean Jaurès - 24120 Terrasson Lavilledieu, activité : Achat et gestion d'immeubles. Mandataire judiciaire : SCP AMAUGER TEXIER, 1 place du Général Leclerc - 24000 Périgueux. Juge Commissaire : M. Hervé BALLEREAU. A ordonné la publicité dudit jugement. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SCP AMAUGER TEXIER, sise 1 place du Général Leclerc - 24000 Périgueux, au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

20300323

# 47. LOT-ET-GARONNE

**LEGIGARONNE**
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

## AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : **EMERGENCE**

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL SOCIAL : MILLE CINQ CENTS Euros divisé en CENT CINQUANTE actions de DIX Euros chacune.

SIEGE SOCIAL : 27 rue des Cornières 47000 AGEN

OBJET : La société a pour objet : La création et l'administration d'une application internet innovante, permettant de fournir à distance au grand public, tous services et conseils relatifs au design d'espace, à la décoration et à l'agencement intérieur des habitations et/ou des lieux professionnels.

DUREE : Cinquante ans, à compter de la date d'immatriculation, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tout associé a le droit de participer aux assemblées et de s'y exprimer dès que, lors de l'assemblée, il justifie d'être titulaire sur les registres de la société d'au moins une action.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé, et chaque action donne droit à une voix.

CLAUSES RESTREIGNANT LA LIBRE DISPOSITION DES ACTIONS

Agrément : 1°) La cession et/ou la transmission des actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire. 2°) Les dispositions qui précédent sont applicables également aux adjudications publiques en vertu d'une ordonnance de justice ou autrement. 3°) Elles s'appliquent de la même façon, dans le cas d'augmentation de capital, à la cession des droits de souscription.

PRESIDENT : Madame Catherine DE LUCA, demeurant à 47000 AGEN, 27 rue des Cornières.

DIRECTEUR GENERAL : Madame Céline PETIT, demeurant à 47000 AGEN, 7 rue des Héros de la Résistance.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.
20VE01485

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 34 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM _____
PRÉNOM _____
ENTREPRISE _____
ADRESSE _____
EMAIL _____
TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE
108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

## MASCHERETTI LOCATION
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 500 euros**
**Siège social : 40 rue d'Agen**
**47300 VILLENEUVE SUR LOT**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLENEUVE SUR LOT du 5 mai 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MASCHERETTI LOCATION

Siège social : 40 rue d'Agen 47300 VILLENEUVE SUR LOT

Objet social : L'acquisition, l'aménagement, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, la location meublée ou non meublée, ou autrement de tous immeubles et terrains, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale de l'objet social,

Tous Placements financiers, prise de participation dans toutes sociétés de quelque forme qu'elles soient.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur Xavier Mascheretti demeurant 54 avenue de la République 47300 VILLENEUVE SUR LOT, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Agen.

Pour avis, La Gérance
20VE01451

LEXYMORE SOCIÉTÉ D'AVOCATS
**5 rue Duplessy 33000 Bordeaux**

## CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 04/05/2020 de la société « **ARHFI**», SAS au capital de 1.900 **€**.

Siège social : 6 chemin de Mariotte 47310 ESTILLAC.

Objet : - la prise de participation dans toutes sociétés, quel que soit leur forme et leur objet ; - la gestion éventuelle de ces participations, et notamment en qualité de mandataire social ; - l'animation du groupe formé par la société et ses filiales, notamment par la participation active à la politique du groupe ainsi que le contrôle des filiales ; - la fourniture à ses filiales de prestations de services à caractère administratif, juridique, informatique, comptable, financier, commercial, logistique, immobilier… ; - L'acquisition de tous éléments d'actifs mobiliers et immobiliers.

Durée : 99 années. RCS AGEN.

Président : Monsieur Rémy RIPET, né le 02/05/1970 à NERAC (47), demeurant 6 chemin de Mariotte 47310 ESTILLAC

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Toutes les transmissions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sauf entre associé ou au conjoint, ascendants ou descendants d'un associé, sont soumises à l'agrément préalable des associés.

Pour avis
20VE01467

Par ASSP en date du 04/05/2020, il a été constitué une SASU dénommée : **KTR FACADES**. Siège social : 51 CHEMIN DE RONDE PUYGUERAUD APPT N°9 47200 MARMANDE. Capital : 100 €. Objet social : enduits de facades - maçonnerie générale. Président : M. LAABID THAMI demeurant 51 CHEMIN DE RONDE PUYGUERAUD APPT N° 9 47200 MARMANDE élu pour une durée de illimitée ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AGEN.

20VE01443

---

**SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC**
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

L'associé unique de la Société **MACONNERIE RADAELLI JACKI**, Société à responsabilité limitée, au capital de 150 000 euros, dont le siège social est sis Le Chêne 47600 MONTAGNAC SUR AUVIGNON, immatriculée au RCS sous le numéro 487 749 277 RCS AGEN, a en date du 29 novembre 2019, décidé de réduire le capital social de 150 000 euros à 12 000 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts.

Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à douze mille euros (12 000 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis, La Gérance

20VE01489

---

EXPERT CONSEIL ENTREPRISE
VILLENEUVE SUR LOT
FUMEL
BOE
05 53 49 13 26
c.moulis@villeneuve-ece.com

## GROUPE MEDICAL LAZARE CARNOT

**SCP au capital de 7 469 €**
**siège social : 18b avenue du Maréchal Leclerc**
**47300 Villeneuve sur Lot**
**782 226 823 RCS AGEN**

L'AGE du 28/02/2020 a constaté la réduction du capital social de 7 469 € à 6 402 € par rachat et annulation de 7 parts sociales. Elle prend acte de la démission de M. Philippe GAILLARD demeurant Lieudit « Dreuille haut » 47300 PUJOLS de ses fonctions de gérant à compter dudit jour. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au RCS d'AGEN. Pour avis.

20VE01452

---

## SCI A ET J MORIZET

**SCI au capital 1 000 €**
**Siège social : Le Moulin de Lacoste - 47260 CASTELMORON-SUR-LOT**
**841 094 642 RCS AGEN**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10/03/2020, il a été pris acte du décès de M. Axel MORIZET qui exerçait jusqu'alors les fonctions de cogérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AGEN.

20VE01456

## GNT TRANSPORT

**SARL au capital de 34 000 €**
**Siège social : 3 ROUTE DE LA RESISTANCE**
**47270 SAINT JEAN DE THURAC**
**812 629 392 RCS AGEN**

## OPERATIONS SUR LE CAPITAL

Suivant décisions de l'AGE du 30/09/2019 et du 16/12/2019, il résulte que le capital social a été réduit d'une somme de 8 160 € suite à rachat de parts sociales pour le ramener à 25 840 €.

Puis, le capital de la société a été augmenté d'une somme de 8 160 € par incorporation du compte report à nouveau pour le ramener à 34 000 €.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis.

20VE01461

---

## SCI TBI

**Société civile immobilière**
**au capital de 1 500 €**
**Siège : Lieu dit Gervine Haut 47410 SEGALAS**
**818 763 611 RCS AGEN**

## MODIFICATIONS

Aux termes de l'AGE du 05/04/2020, Il a été décidé de transférer le siège social au lieu dit Grand Roudié 47410 commune de SEGALAS. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Aux termes de l'AGO du 05/04/2020, Il a été décidé de nommer en qualité de gérant, M. BOURY Sébastien demeurant au lieu dit Grand Roudié 47410 SEGALAS en remplacement de Monsieur TARDY Michel demeurant bâtiment E12, avenue du lac bois Chaudat 97310 Kourou démissionnaire, à compter du 19/06/2018.

Mentions seront faites au RCS de Agen

La gérance

20VE01476

---

**HESYCHIA**, SAS au capital de 1 000 € Siège social : 21 RUE LASSAIGNE 47000 AGEN RCS AGEN 789 167 392. Par décision de l'associé Unique du 06/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 120 BIS AVENUE DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS à compter du 06/05/2020. Radiation au RCS de AGEN et immatriculation au RCS de PARIS.

20VE01470

---

## DM

**SAS au capital social : 1 000 €**
**Siège social : 29 rue Barsalou-Froumenty 47000 AGEN**
**839 701 448 RCS AGEN**

Par délibération en date du 30 avril 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Agen.

Pour avis et mention

20VE01483

---

Groupama
CENTRE-ATLANTIQUE

Compte tenu du contexte sanitaire actuel lié au Coronavirus, les Assemblées générales GROUPAMA se tiendront à huis clos et en Audio Conférence avec un nombre de participants restreint qui se réduit au conseil d'administration de vos caisses locales.

L'Assemblée générale ordinaire de votre Caisse Locale Groupama de :

- **VALLEE DU DROPT** se tiendra **le 02 06 2020 à 16H00**
- **LAUZUN-MONTIGNAC** se tiendra **le 05 06 2020 à 16H00**

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration et bilan de l'exercice
- Approbation des comptes et vote des résolutions

L'Assemblée générale ordinaire de votre Caisse Locale Groupama de :

- **MONTAYRAL** se tiendra **le 03 06 2020 à 11H00**
- **CASTELJALOUX** se tiendra **le 05 06 2020 à 11H00**
- **DU MIRAMONTAIS** se tiendra **le 05 06 2020 à 14H00**

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration et bilan de l'exercice
- Approbation des comptes et vote des résolutions- Renouvellement des membres du conseil d'administration
- Election des membres du conseil d'administration

L'Assemblée générale ordinaire de votre Caisse Locale Groupama de :

- **DU TONNEINQUAIS** se tiendra **le 02 06 2020 à 14H00**
- **AGEN** se tiendra **le 03 06 2020 à 16H00**
- **MAS D'AGENAIS** se tiendra **le 04 06 2020 à 11H00**

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration et bilan de l'exercice
- Approbation des comptes et vote des résolutions
- Renouvellement des membres du conseil d'administration

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de votre Caisse Locale Groupama de :

- **COLAYRAC PORT STE MARIE** se tiendra **le 02 06 2020 à 11H00**
- **SAINT SALVY** se tiendra **le 02 06 2020 à 11H00**
- **PUYMIROL** se tiendra **le 04 06 2020 à 14H00**

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration et bilan de l'exercice
- Approbation des comptes et vote des résolutions
- Renouvellement des membres du conseil d'administration
- Projet de fusion

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de votre Caisse Locale Groupama de :

- **PAYS DE SERRES** se tiendra **le 04 06 2020 à 14H00**

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration et bilan de l'exercice
- Approbation des comptes et vote des résolutions
- Projet de fusion

**Vous pouvez donner votre pouvoir sur le site groupama.fr.**

20VE01479

---

Mme BERTRAND Iseline, et M. VANDERPUTTEN Cédric, demeurant Lieu dit DANTOU 47500 Fumel, agissant au nom de leur enfant mineur Mme **VANDERPUTTEN Maloé**, née le 13/06/2018 à Villeneuve-sur-Lot (47300), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin qu'elle s'appelle à l'avenir : **BERTRAND VANDERPUTTEN.**

20VE01472

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à BOE (47), du 24/04/2020, enregistré au Service des Impôts d'AGEN le 04-05-2020 sous le numéro de dossier 2020 00011716 référence 4704 PO1 2020 A00907.

La société **MAGROT**, Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé à CASTELCULIER (47240) Lieudit Trignac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 791 650 245, a cédé à la société **RDL**, Société par actions simplifiée, au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est à CASTELCULIER (47240) lieudit Trignac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN, sous le numéro 882 345 952,

Un fonds de commerce de vente en magasin de tous produits pour l'aménagement et l'entretien du jardin exploité à CASTELCULIER (47240) Lieudit Trignac connu sous le nom commercial «MAGIC JARDIN», identifié à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro 791 650 245 00016 et pour l'exploitation duquel la société MAGROT est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 791 650 245,

Ce, moyennant le prix principal de 400.000 € s'appliquant savoir : Aux éléments incorporels pour la somme de 381.209,16 €. Aux éléments corporels pour 18.790,84 €.

Entrée en jouissance : 10 avril 2020

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au CABINET FIDUCIE CONSULTANTS BOE - 1 Rue François Neveux 47550 BOE.

Pour avis

20VE01441

---

Notaire

**SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO**
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean Guillaume BOTTE, Notaire à MEZIN (47170), 8 Boulevard Armand Fallières, le 09.04.2020, enregistré au SPFE AGEN 1, le 17.04.2020, Dossier 2020 00010894 Référence 4704P01 2020 N 00355, a été cédé un fonds de commerce par Madame Hélène Raymonde SARRAUSTE, commerçante, épouse de Monsieur Gérard Alfred SCHETTINI, demeurant à SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC (47170) lieu-dit Monson, Née à SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC (47170), le 08.08.1946 A Monsieur Jérôme HAUTEFEUILLE, commerçant, et Madame Katya Véronique KROLAK, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à DIEVAL (62460) 211 rue Monseigneur Eloy Monsieur est né à BOIS-BERNARD (62320), le 30.09.1974, et Madame est née à MONTMORENCY (95160), le 06.09.1969.

Un fonds de commerce de tabac, presse, loto, papeterie, gaz et divers dépôts sis à SOS (47170) Place Emmanuel Delbousquet, lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AGEN, sous le numéro 324526698

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 09.04.2020

L'entrée en jouissance a été fixée au 09.04.2020

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 40.000,00 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 36.000,00 euros et au matériel pour 4.000,00 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (dix) jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Jean Guillaume BOTTE, Notaire à MEZIN (47170), 8 Boulevard Armand Fallières.

Pour avis

20VE01482

# DÉFISCALISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

**LA DÉFISCALISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES EST PORTÉE À 7 500 EUROS PAR AN.**

La limite d'exonération d'impôt sur le revenu de la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires est portée à 7 500 euros lorsque des heures sont effectuées pendant la période d'urgence sanitaire.
Rappelons que depuis janvier 2019, les rémunérations versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires sont exonérées d'impôt sur le revenu dans la limite de 5 000 euros par an. Ces rémunérations sont également exonérées de cotisations sociales salariales, sans plafonnement.
La limite d'exonération fiscale de 5 000 euros est portée à 7 500 euros si le salarié a effectué des heures entre le 16 mars 2020 et la fin de la période d'urgence sanitaire (période qui sera prochainement prorogée jusqu'au 24 juillet 2020).

La loi pose toutefois une seconde limite, à 5 000 euros, pour les rémunérations des heures supplémentaires effectuées en dehors de la période d'urgence sanitaire. L'exonération des rémunérations de ces heures est ainsi plafonnée à 5 000 euros.
Par exemple, un salarié qui totalise 8 000 euros de rémunération au titre des heures supplémentaires effectuées en 2020, dont 4 000 euros en dehors de la période d'urgence sanitaire, sera exonéré d'impôt sur le revenu à hauteur de 7 500 euros et imposé sur 500 euros.
Si le salarié a perçu 5 500 euros au titre des heures supplémentaires effectuées en dehors de la période d'urgence sanitaire, la limite de 5 000 euros s'applique. La rémunération de ces heures sera exonérée d'impôt sur le revenu à hauteur de 5 000 euros et imposée sur 500 euros.
Sur l'année, le salarié sera ainsi exonéré sur 7 500 euros, d'une part à hauteur de 5 000 euros, d'autre part à hauteur de 2 500 euros pour la période d'urgence sanitaire.

**Référence**
Loi 2020-473 du 25 avril 2020

**INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX**

| | EN NIVEAU | ÉVOLUTION ANNUELLE EN % |
|---|---|---|
| 2018 T3 | 113,45 | + 2,41 % |
| 2018 T4 | 114,06 | + 2,45 % |
| 2019 T1 | 114,64 | + 2,48 % |
| 2019 T2 | 115,21 | + 2,33 % |
| 2019 T3 | 115,60 | + 1,90 % |
| 2019 T4 | 116,16 | + 1,84 % |

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

**SÉCURITÉ SOCIALE**
PLAFOND MENSUEL

**2020 : 3 428 €**

Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)

**BARÈME KILOMÉTRIQUE 2019**

| VOITURES | DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL | | |
|---|---|---|---|
| PUISSANCE FISCALE | JUSQU'À 5 000 KM | DE 5 001 À 20 000 KM | AU-DELÀ DE 20 000 KM |
| 3 CV | d x 0,456 | (d x 0,273) + 915 € | d x 0,318 |
| 4 CV | d x 0,523 | (d x 0,294) + 1 147 € | d x 0,352 |
| 5 CV | d x 0,548 | (d x 0,308) + 1 200 € | d x 0,368 |
| 6 CV | d x 0,574 | (d x 0,323) + 1 256 € | d x 0,386 |
| 7 CV et plus | d x 0,601 | (d x 0,340) + 1 301 € | d x 0,405 |
| VÉLO-MOTEUR | DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL | | |
| CYLINDRÉE | JUSQU'À 2 000 KM | DE 2 001 À 5 000 KM | AU-DELÀ DE 5 000 KM |
| moins de 50 cm³ | d x 0,272 | (d x 0,064) + 416 € | d x 0,147 |
| MOTOS | DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL | | |
| PUISSANCE | JUSQU'À 3 000 KM | DE 3 001 À 6 000 KM | AU-DELÀ DE 6 000 KM |
| 1 ou 2 CV | d x 0,341 | (d x 0,085) + 768 € | d x 0,213 |
| 3, 4 ou 5 CV | d x 0,404 | (d x 0,071) + 999 € | d x 0,2375 |
| plus de 5 CV | d x 0,523 | (d x 0,0674) + 1 365 € | d x 0,295 |

**INDICE DES PRIX**
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

| | FÉVRIER 2019 | FÉVRIER 2020 | AUGMENTATION SUR UN AN |
|---|---|---|---|
| INDICE D'ENSEMBLE | 103,6 | 104,53 | + 1,4 % |
| INDICE HORS TABAC | 102,73 | 103,93 | + 1,2 % |

**INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS – IRL**

| TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE | IRL DES LOYERS | VARIATION ANNUELLE EN % |
|---|---|---|
| 2ème TRIMESTRE 2019 | 129,72 | + 1,53 % |
| 3ème TRIMESTRE 2019 | 129,99 | + 1,20 % |
| 4ème TRIMESTRE 2019 | 130,26 | + 0,95 % |

INSEE - 12 JUILLET 2018

**SMIC**

| HORAIRE | MENSUEL (35 H) |
|---|---|
| 10,15 € | 1 539,42 € |

# LES BORDELAIS EN INDOCHINE UNE PRÉSENCE BIEN RÉELLE

## PARTIE 2

**TERRITOIRE DE L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS DURANT PRÈS D'UN SIÈCLE, L'INDOCHINE FUT MARQUÉE PAR LA PRÉSENCE DE PERSONNALITÉS BORDELAISES DONT L'INFLUENCE FUT BIEN RÉELLE AU NIVEAU ÉCONOMIQUE.**

Par Christian PRAT DIT HAURET,
professeur à l'IAE – Université de Bordeaux





© Shutterstock

Troisième symbole de la présence bordelaise en Indochine : la Société Bordelaise Indochinoise qui était présente sur 3 sites : Bordeaux, Saïgon et Haïphong. Selon une publicité d'annonces légales parue dans l'Avenir du Tonkin, elle a été créée en 1906. La double adresse de l'entreprise était : 37, Quai de Bourgogne à Bordeaux et 33, Rue Paul-Bert à Haïphong. Cette société était établie à la fois à Saïgon et Haïphong et spécialisée dans l'approvisionnement général en gros, demi-gros et détail. Elle distribuait en Indochine des produits qui sentaient bon Bordeaux et la France : des vins de la Gironde (J.Latrille et fils), des vins rouges (Bordeaux de table, Pauillac Vin de table, Médoc vieux, Quinsac) ; des vins blancs (Entre-deux-mers, Graves supérieurs, Sainte Croix- du-Mont) ; le champagne Périnet ; le rhum Chauvet...dixit le meilleur ; des conserves ; des tissus ; des armes ; des munitions; des cycles ; de la sellerie ; du papier ; des liqueurs ; des tabacs ; de la maroquinerie ; de la bonneterie ; de la mercerie ; des cuirs ; des farines ; de la verrerie ; de la quincaillerie ; des peintures ; des faïences ; des cordages) ; des vins de Bourgogne de MM Bouchard père et fils de Beaune ; un Triple Sec du Docteur Guillot ; la liqueur du Père Kerman ; la bière Aiglon ; des cycles Hirondelle ; des armes de la Manufacture française de Saint-Etienne ; les Parfums Giraud de Grasse ; l'Anisette Marie Brizard et Roger ; la farine française de la marque Aigle. De façon vraiment amusante, la Société Bordelaise Indochinoise signait ses cartes postales, qui représentaient notamment son très beau magasin à Haïphong, de 3C entrelacés au milieu desquels figurent les initiales SBI et le mot Haïphong. Les 3C entrelacés sont les 3 croissants entrelacés qu'on appelle le chiffre de Bordeaux. Ils ont pour origine le croissant de lune, emblème du port dans les armoiries de Bordeaux... Tout un symbole du point de départ de l'entreprise et de l'attachement de ses fondateurs à leur terre d'origine.

**LA SOCIÉTÉ BORDELAISE INDOCHINOISE DISTRIBUAIT EN INDOCHINE DES PRODUITS QUI SENTAIENT BON BORDEAUX ET LA FRANCE**